À Bordeaux, le 1er décembre 2023

Monsieur le Président,

Bientôt un an que les nouvelles instances sont en place et, enfin, nous allons discuter aujourd'hui du règlement intérieur (RI) pour le fonctionnement du Comité Social d'Administration Local (CSAL) et la formation spécialisée.

Nous étions pressés d'avoir un cadre juridique tout en ayant conscience que ce cadre n'allait pas nous satisfaire. En matière d'insatisfaction, nous ne sommes pas déçus. La hiérarchie des normes n'est une nouvelle fois pas respectée ; ainsi, le RI bâti par la DGAFP a été amputé de quelques éléments sans doute trop protecteurs pour les représentants du personnel.
Nous allons en séance apporter nos propositions de modifications de ce RI tout en ayant à l'esprit que vous avez comme consigne de ne pas le modifier. L'emballement qui suit les déclarations de l'Administration sur son attachement au dialogue social est vite douché par la réalité.
On rappelle que la loi qui met en place ces nouvelles instances date de 2020 ; il y avait donc le temps de mettre en œuvre un cadre réglementaire dès le début de cette année post-électorale.

Dans notre dernière liminaire, Solidaires Finances Publiques vous demandait la mise à jour sur Ulysse 33 des informations concernant le changement des instances et la liste des membres de la formation spécialisée. Comme nous vous l'avions déjà fait remarquer aucun PV ni avis n'a fait l'objet d'une publication sur l'intranet de notre Direction depuis 2021. En dehors des communications syndicales, il est donc impossible pour les agents de la DRFIP33 d'avoir connaissance des avis rendus au cours de ces instances. Nous vous demandons de vous mettre en conformité avec l'article 32 du règlement intérieur que nous étudions aujourd'hui. Rappelons que cette disposition était déjà présente dans l'article 24 le précédent règlement intérieur.

La rémunération faisant partie des conditions de travail, revenons plus spécifiquement sur le sujet de la prime « GMBI ». Outre le fait que sa mise en œuvre méconnaît une partie des agents qui ont participé à maintenir notre service à flot pendant cette campagne catastrophique, cette prime enfonce encore un coin dans le traitement équitable des agents. A noter que si chaque fois que la DGFIP active une application inaboutie qui met en difficulté les services et les usagers, elle verse une prime aux agents impactés, cela va vite lui coûter cher…. Pour nous, TOUS les agents de la DGFIP méritent une amélioration pérenne de leur régime indemnitaire. C'est le sens de la pétition intersyndicale nationale.

Par ailleurs, pour revenir à ce qui pourrait être quelque chose de consensuel entre nous, les conditions matérielles basiques de travail, à savoir le « confort thermique » des agents, votre manière de gérer les systèmes de chauffage fait plus penser à une politique d'économies de bout de chandelle. : Mérignac, Blaye….

Le dernier tableau de veille sociale a mis en exergue l'augmentation des problèmes liés aux risques psycho-sociaux que les agents de la DRFIP33 subissent au quotidien. Ce ne sont pas que des chiffres mais une réalité que les agents doivent affronter. Ce malaise ambiant ne fait qu'accroître du fait des orientations et réformes mal préparées de notre administration et du peu de considération accordée aux agents et à leurs missions.

Pour conclure, Solidaires Finances Publiques 33 tient à rappeler son souhait que toutes les fiches de signalement soient communiquées dès leur émission aux représentants du personnel et qu'elles soient présentées dès l'instance suivant leur réception.